

Chancellerie d'Etat

Allocution

Intervenante	Madame la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer
Sujet	Conférence de presse sur la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut de médecine légale et le Département de recherche clinique de l'Université de Berne
Date, heure	2 février 2016, 10 h 00
Lieu	Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, Berne, salle 401 <i>Seul le texte prononcé fait foi.</i>

Madame, Monsieur,
Mesdames et Messieurs les journalistes,

La présente affaire soumise à votation porte sur la construction d'un nouveau bâtiment, à savoir un nouveau laboratoire de médecine légale et de recherche clinique pour l'Université de Berne. Ce projet est important pour notre système judiciaire, qui ne peut se passer d'une médecine légale de qualité. Il l'est également pour le pôle médical de Berne et, partant, pour la recherche et notre économie. Il est capital, car nous souhaitons tous disposer des meilleurs soins médicaux – en particulier quand nous devons y avoir recours.

Le comité référendaire détourne cette affaire pour relancer un débat de principe sur les expérimentations animales. Il me paraît foncièrement juste que notre société se penche sur cette question éthique délicate.

Cependant, un projet de construction n'est certainement pas le cadre adéquat pour cela. Car un refus du projet n'éviterait aucun test sur un animal. La construction de ce nouveau bâtiment présente en revanche des avantages en matière de garde des animaux puisqu'elle offrira une infrastructure moderne pour la reproduction et l'élevage des souris.

Avant d'aborder ce nouvel édifice de plus près, permettez-moi quelques réflexions d'ordre plus général. Le renforcement du site médical bernois constitue l'un des objectifs stratégiques principaux du canton de Berne. Le développement économique d'un site dépend en particulier de la capacité des acteurs impliqués à décupler les forces prometteuses qui y sont déjà présentes. Et le domaine médical est l'une des cartes maîtresses de Berne.

Nous ne pouvons pas établir de centre financier dans notre canton, à l'instar de Zurich et de Genève, ou rivaliser avec Bâle dans le secteur pharmaceutique et de la chimie. Mais Berne est l'un des principaux acteurs suisses dans le domaine de la médecine et de la technique médicale. C'est là que nous pouvons créer de la valeur ajoutée et des emplois.

Laissez-moi vous rappeler quelques chiffres clés :

- Plus de 90 000 personnes sont employées globalement dans le secteur médical à Berne.
- Environ 280 entreprises actives dans le domaine de la technique médicale génèrent au total un chiffre d'affaires annuel de 2,7 milliards de francs et offrent 7000 emplois. Je pense par exemple à Haag-Streit, à Straumann, à Ypsomed ou encore aux entreprises CSL Behring et Galenica, qui œuvrent dans le domaine de la biotechnologie.

- A lui seul, l'Hôpital de l'Île emploie plus de 8000 personnes et a enregistré un produit d'exploitation supérieur à 1,5 milliard de francs en 2014. La qualité de ses prestations fait de lui un établissement médical compétitif au niveau international. Et depuis sa fusion avec Spitalnetz Bern AG, il est devenu le plus grand hôpital universitaire de Suisse.

Berne est un haut lieu de la recherche de pointe pour les scientifiques du monde entier et propose des produits et services médicaux de la plus haute qualité.

Le canton s'engage depuis des années pour renforcer ce site. Je pense par exemple :

- à la fusion de l'Hôpital de l'Île et du Spital Netz Bern en une entité, l'Insel Gruppe AG, mentionnée précédemment,
- à la création de l'ARTORG Center au sein de l'Université,
- au Medical Cluster, fondé en 1997 déjà, et au Competence Center for Medical Technology.

Avec ces institutions, le canton de Berne dispose d'un réseau compétitif et en mesure d'encourager le transfert de technologies, le perfectionnement et les liens entre les entreprises et les hautes écoles.

D'autres projets importants visant à renforcer davantage le site médical bernois sont en cours, tels que :

- la planification du Centre cardio-vasculaire suisse à l'Hôpital de l'Île ou
- la création du Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat, sitem-insel, qui a pour but d'accélérer l'application des résultats de la recherche médicale.

Le bâtiment de laboratoires prévu à la Murtenstrasse s'inscrit dans ce contexte, car il doit héberger deux des principaux Instituts de l'Université de Berne : l'Institut de médecine légale (IML) et le Département de recherche clinique (*DKF*). L'IML est actuellement dispersé sur sept sites, parfois dans des locaux totalement inadaptés et exigus. Il est urgent d'opérer un regroupement sur un site unique, adéquat et moderne. Quant au *DKF*, il constitue le trait d'union entre l'Hôpital de l'Île et l'Université. Il est le siège de recherches cliniques essentielles, dont les patients et les patientes peuvent en outre directement bénéficier. Il s'agit d'un Institut de recherche du plus haut niveau.

En conséquence, il doit aussi pouvoir disposer de laboratoires de pointe, ainsi que d'un site central à proximité de l'Hôpital de l'Île.

Le *DKF* compte à l'heure actuelle onze sites et occupe notamment des locaux dont l'Hôpital a besoin de toute urgence pour sa propre extension. L'espace requis pour ces deux Instituts et la nécessité d'édifier un nouveau bâtiment ne sont plus à démontrer. Ce besoin n'est pas non plus fondamentalement contesté par le comité référendaire.

Le bâtiment prévu est simple, épuré et fonctionnel. Il présente une surface de 24 000 mètres carrés sur onze niveaux, dont cinq en sous-sol. Il répondra à la norme Minergie-P-Eco[®], conformément aux directives cantonales standard, et les modalités de construction permettront des adaptations flexibles aux nécessités futures. Il pourra également faire l'objet d'une surélévation ou d'une extension ultérieure. Le site de la Murtenstrasse est optimal et inscrit dans les planifications de développement à long terme de l'Université et de l'Hôpital de l'Île. Un millier de mètres carrés de la surface utile principale du *DKF* seront affectés à la reproduction et à l'élevage des souris.

Ce nouveau bâtiment offre ainsi des conditions modernes pour la reproduction des animaux d'expérimentation et optimise leurs conditions d'élevage. Les installations répondront aux dernières directives en matière de protection des animaux, parmi les plus strictes d'Europe.

Le nouveau bâtiment coûte au total 154,3 millions de francs. Le comité référendaire parle d'un édifice de luxe, cher et inutile. Je vous ai déjà expliqué que cette construction devait être entreprise de toute urgence ; personnellement je n'y vois aucun luxe. Et je conteste formellement que le bâtiment soit trop cher. Voici maintenant 13 ans que je suis Directrice des travaux publics, et je peux vous le dire franchement : cet argument est tiré par les cheveux. Le comité référendaire compare le prix au mètre carré du nouveau bâtiment avec celui d'un logement familial. Il n'y a en l'occurrence pas besoin d'être un spécialiste de la construction pour réaliser que l'on compare ainsi ce qui n'est pas comparable.

Je crois que tout le monde comprend que le prix au mètre carré d'un logement familial soit nettement inférieur à celui d'un bâtiment de laboratoires à la pointe de la technologie. Ou bien avez-vous déjà vu un logement familial doté d'équipements de laboratoire ? En tant que Directrice des travaux publics, je peux vous assurer qu'en ce qui concerne les coûts, le projet est en tous points comparable à des constructions similaires. C'est ce que montre une comparaison des coûts d'investissement standard, effectuée sur la base d'évaluations systématiques et d'analyses sur des bâtiments similaires dans toute la Suisse.

Il me semble en outre essentiel de se demander ce qui se passerait, si le crédit était refusé en février : sans nouveau bâtiment, l'IML et le *DKF* resteraient dans leurs anciens locaux. Comme je l'ai dit, ceux-ci sont tout à fait insuffisants, et répartis sur 18 sites. La justice se verrait dépourvue de la médecine légale moderne dont elle a besoin de toute urgence. La recherche ne disposerait pas de l'espace requis pour assurer le développement du pôle médical de Berne. Et pour la protection des animaux non plus, le non n'entraînerait aucun bénéfice.

Car sans nouvelle construction, l'élevage des souris continuerait à être pratiqué de manière décentralisée, dans de plus mauvaises conditions que dans le nouveau bâtiment. Un « non » ne présenterait que des désavantages pour tous.

Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, qui a adopté le projet par 139 voix contre 0, je prie les citoyens et les citoyennes d'approuver le crédit pour le nouveau bâtiment à la Murtenstrasse. Je compte sur le bon jugement des Bernois et des Bernoises pour reconnaître les faits, et apporter leur soutien à la concrétisation du projet en votant massivement oui le 28 février prochain.